

ANDICAT Ile de France

Chers collègues,

Nous vous proposons une matinée de réflexion et d'échanges sur la mise en œuvre de la participation des travailleurs handicapés en ESAT.

Depuis les lois du 2 janvier 2002 et du 11 février 2005, le cadre réglementaire favorise la participation des usagers des ESMS. Outre le cadre formel de ces lois (documents et instances obligatoires) et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles édictées par l'ANESM, la participation des usagers, dans nos établissements et services, ne va pas de soi !

Chaque structure doit choisir et adapter ses méthodes et outils pour que la participation puisse fonctionner correctement.

- Quelles sont les conditions de sa mise en œuvre ?
- Par quelles pratiques concrètes se traduit-elle au quotidien ?
- A t-elle des effets sur les fonctions et le positionnement des professionnels ?
- Comment l'évaluation de sa mise en œuvre peut-elle être pensée ?

Cette rencontre doit être l'occasion de mutualiser nos constats, nos savoirs et nos expériences de terrains afin d'améliorer l'accompagnement que nous proposons, aux personnes accueillies dans nos établissements et services.

Thierry BEULNÉ
Délégué régional ANDICAT IdF

Vendredi 20 octobre
9h00 – 13h

IRTS PARIS
145 avenue Parmentier
75010 PARIS

PROGRAMME

9h00 – **Café d'accueil**

9h15 – **Présentation de la matinée – Problématique**

- *Thierry BEULNÉ, délégué régional ANDICAT*
- *Danielle JUNQUA, correspondante ANDICAT92*

9h30 – **Expériences de terrain**

- Créer les conditions de la prise de parole : Les instances de participations en ESAT
Sandrine RUBEN ESAT AFASER Aubervilliers
- L'implication des travailleurs handicapés dans la mise en œuvre de la formation professionnelle (évaluation des besoins, plan de formation...)
Wassila CHABANNE ESAT AEDE Le Bourget
- Les conditions de la co-construction du parcours professionnel / du projet personnalisé
Intervenant ESAT VIVRE Châtenay-Malabry

11h00 – **Pause**

11h15 – **Débat / Échange de pratiques**

12h30 - **Point sur l'actualité réglementaire**

13h00 – **Fin des travaux**